

Fiche de suivi des préconisations
du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg
"Favoriser le covoiturage entre le domicile et le travail dans l'Eurométropole de Strasbourg
et dans son aire d'attractivité"

Février 2026

Objet	Deuxième note thématique en réponse à l'auto-saisine sur « <i>les possibilités réelles de développer les modes alternatifs de déplacement que sont le transport en commun, la bicyclette, la marche à pied, le covoiturage et l'autopartage, pour diminuer l'usage de la voiture individuelle</i> »
Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> - 5 mars 2022 : Adoption du texte de l'auto-saisine en plénière du CODEV - 17 juin 2023 : Adoption des préconisations sur le covoiturage en plénière du CODEV - 18 septembre 2023 : Transmission de la note « Favoriser le covoiturage entre le domicile et le travail au sein de l'EMS et dans son aire d'attractivité » à la Présidente de l'Eurométropole et au Vice-Président en charge des Mobilités - 29 septembre 2023 : Présentation des 10 préconisations en commission plénière du Conseil de l'EMS - 28 mars 2024 : Adoption de la délibération d'instauration de la plateforme Aut'Hop par le Conseil de l'EMS <p><i>À noter que la commission a rencontré à plusieurs occasions le Vice-Président aux mobilités avec la plupart du temps un temps de présentation et d'échange sur l'actualité des politiques publiques relevant de sa délégation.</i></p>
Descriptif succinct	La note du CODEV après avoir rappelé la démarche de travail de la commission Mobilités, énonce dix pistes concernant divers champs : sécurisation, services, information, incitation financière, coexistence des différents modes...

Réponses aux 10 préconisations (voir ci-dessous)

1. Promouvoir prioritairement le covoiturage régulier domicile/travail au sein de l'Eurométropole et dans son aire d'attractivité

Réponse : La mise en place du service Aut'hop et de l'application de mise en relation des covoitureurs, a pour principal objectif de développer le covoiturage pour les déplacements domicile/travail à l'échelle du bassin de vie. Plusieurs paramètres du service ont été construits en ce sens.

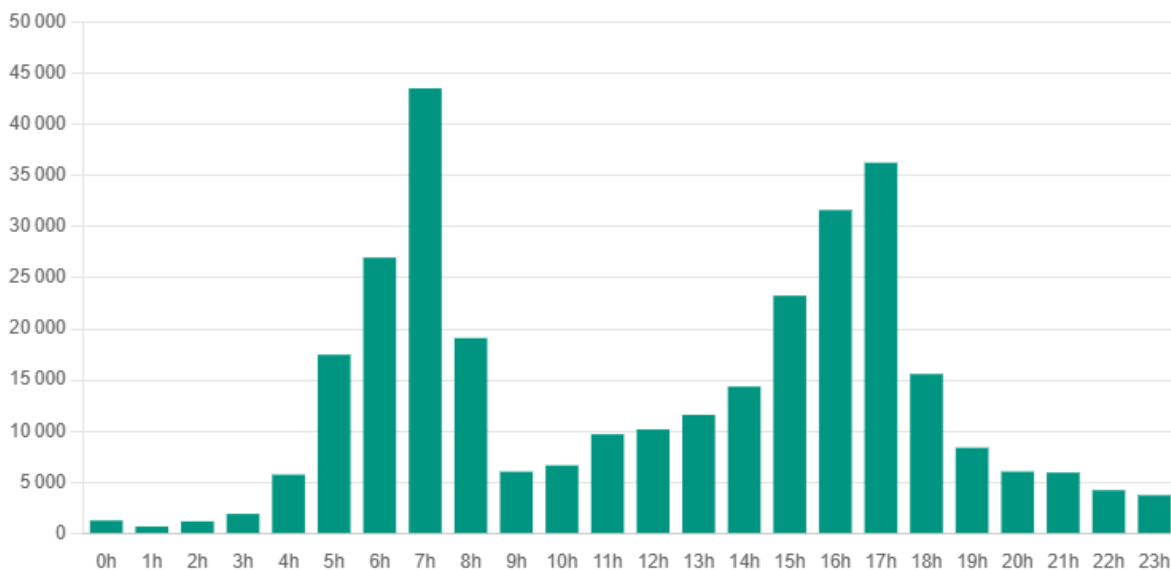
L'incitation financière a vocation à encourager la pratique à l'échelle du bassin de vie (subvention de trajets jusqu'à 50 km) et compléter l'offre de transport en commun sans la concurrencer.

En matière de communication, le marché prévoit des animations assurées par l'opérateur dans les entreprises partenaires du dispositif. Ces animations permettent d'intervenir directement au contact des salariés et de créer une communauté de covoitureurs afin de proposer de nombreuses opportunités de trajets pour rejoindre les entreprises.

La communication a été ciblée et réalisée progressivement à l'échelle des zones d'activités (ZA) afin de massifier la pratique entre les entreprises d'un même périmètre géographique. Elle a été coordonnée avec les services de l'Eurométropole intervenant dans les zones d'activités et les associations d'entreprises.

La répartition horaire des trajets en covoiturage, principalement aux heures de pointes, illustre une pratique du covoiturage orientée vers les déplacements domicile/travail :

Répartition des covoiturages par horaire



2. Développer les synergies entre l'Eurométropole de Strasbourg, les communes voisines, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Région Grand-Est

Réponse : Une « tournée » des collectivités voisines de l'Eurométropole a été effectuée en 2024 en présence de M. Jund, Vice-président en charge des Mobilités, afin de faire le point sur les différentes stratégies de covoiturage des autorités organisatrices de la mobilité (plateforme de covoiturage, ligne de covoiturage, aires de covoiturage) et communiquer sur le projet Aut'hop.

Un groupe de travail constitué des collectivités voisines de l'Eurométropole et partenaires de Karos (Communauté de Communes (CC) du Pays de Sainte Odile, CC du Canton d'Erstein, CC du Pays de Barr, CC de la vallée de la Bruche, CC des portes de Rosheim, CC de la région de Molsheim-Mutzig) s'est rencontré deux fois et poursuit ses échanges notamment sur l'évolution du service dans les territoires.

L'approche de la Région Grand-Est sur le covoiturage est en cours de définition avec une première mesure de soutien à l'aménagement des aires de covoiturage (annoncé fin 2025).

La Collectivité européenne d'Alsace a contacté les services de l'Eurométropole pour une potentielle adhésion au dispositif Aut'hop et l'Eurométropole poursuit son partage d'information avec la CEA notamment au sujet des aires de covoiturage. Les aires de covoiturage actuelles sont en dehors du périmètre d'intervention de l'Eurométropole.

3. Établir un diagnostic fin avec les collectivités publiques partenaires

Réponse : Le groupe de travail composé des collectivités partenaires de Karos partage les données des territoires afin de suivre la dynamique et partager les retours d'expériences.

Par ailleurs, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a produit une étude sur le potentiel des lignes de covoiturage après avoir réalisé un benchmark de la pratique et analysé les données nationales issues du registre de preuve de covoiturage.

4. Assurer le pilotage public du développement du co-voiturage.

Réponse : Aujourd'hui, le service Aut'hop représente l'essentiel des trajets en covoiturage effectués sur le territoire (tous les opérateurs compris). Sur la période mi-novembre et mi-décembre 2025, sur 16 464 trajets effectués, 15 521 ont été réalisés via le service Aut'hop, opéré par Karos.

La pratique a connu un véritable essor sur le territoire depuis son lancement notamment grâce à la mise en place d'une application de mise en relation des covoitureurs, une incitation financière et une communication ciblée.

5. Soutenir ou acquérir une plateforme unique de mise en relation acteurs publics et acteurs privés confondus

Réponse : Dans l'objectif de simplifier et massifier la pratique du covoiturage, la plateforme Aut'hop permet à toutes les structures d'y adhérer sans distinction. Aujourd'hui, 131 entreprises publiques et privées sont partenaires du dispositif et en assure la promotion auprès de leurs salariés.

Le covoiturage est une partie intégrante de la démarche OPTIMIX dont la promotion est assurée tout au long de l'année auprès des entreprises du territoire et dans la mise en place des plans de mobilité.

6. Réserver un budget d'investissement dédié pour réaliser et entretenir les infrastructures nécessaires

Réponse : Le service Aut'hop ne prévoit pas d'investissement dans des infrastructures pour l'instant.

7. Allouer et pérenniser une aide financière complémentaire à celles des entreprises et/ ou de l'Etat au bénéfice des covoitureurs passagers et conducteurs afin de permettre l'essor du covoiturage.

Réponse : Dès le lancement du service, une incitation financière encourage les trajets en covoiturage effectués via l'application (sous condition de remplir les critères d'éligibilité). L'aide est maintenue en 2026 dans un contexte où l'État s'est désengagé depuis janvier 2025.

À travers Aut'hop, le conducteur peut percevoir entre 1,50€ et 3€ par passager transporté :

- Trajet entre 5 et 15 km : forfait de 1,50€

- Entre 15 et 30 km : 1,50€ + 0,10€/km (plafond à 3€)
- Entre 30 et 50 km : forfait à 3€

Pour le passager, le trajet est gratuit.

8. Renforcer, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie et la CEA, les actions de communication et de promotion, en direction des grandes entreprises ou zones d'activités ;

Réponse : Au cours des deux années d'expérimentation, un plan de communication a été déployé chaque année dans les zones d'activités et auprès du grand public pour communiquer sur le service. Les ZA et les associations partenaires ont assuré un relai de l'information afin de maintenir la dynamique.

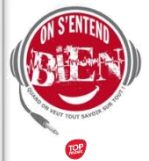
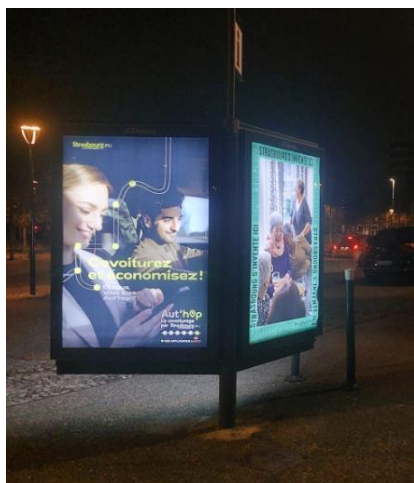
Des partenaires comme le Port Autonome de Strasbourg sont allés plus loin pour mettre en place des panneaux en entrée de zone et en élaborant une communication spécifique, en plus du service Aut'hop.

La Chambre de commerce et d'industrie est également partenaire du dispositif et en contact régulier avec l'Eurométropole.

9. Renforcer les actions de promotion et de communication vis-à-vis du grand public

Réponse : Des plans de communication ont accompagné le déploiement du service.

Ainsi, des campagnes d'affichages sur l'espace public, la diffusion de flyers, des spots à la radio et des conférences de presse dans les entreprises ont rythmé les deux premières années du service.



10. Mettre en place une démarche de suivi et d'évaluation du covoiturage

Réponse : Le marché avec Karos prévoit un accès permanent à une plateforme de reporting des données permettant de suivre en détail et en direct la pratique du covoiturage sur le territoire.

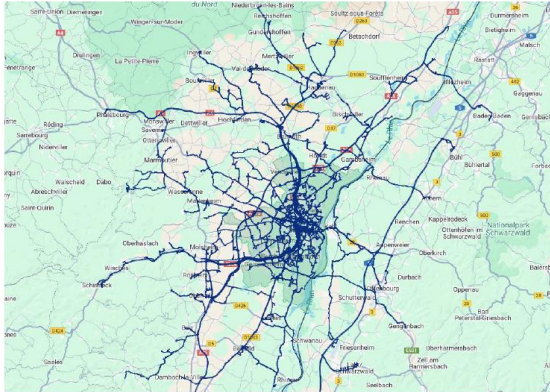
Cet outil est complété par des rapports mensuels envoyés par Karos afin d'évaluer régulièrement le dispositif en place et suivre l'enveloppe d'incitation financière.

La collectivité dispose également d'un accès au registre de preuve de covoiturage (plateforme nationale) pour compléter l'évaluation du dispositif avec les chiffres remontés par les autres opérateurs de covoiturage présents sur le territoire.

Depuis le lancement du service, Karos et l'EMS se rencontrent tous les mois pour le suivi des indicateurs et des actions sur le territoire. Le rythme des rencontres est conservé en 2026.

Ci-dessous, un exemple de rapport fourni par Karos lors de la réunion mensuelle de décembre 2025, données sur la période de mars 2024 à novembre 2025 :

Les communes touchées par un covoiturage



💡 La durée moyenne d'un covoiturage est de 21 minutes et le jour le plus covoituré est le mardi

Top 5 des villes de départ / d'arrivée d'un covoiturage

Strasbourg
Illkirch-Graffenstaden
Obernai
Schiltigheim
Willstätt

 **377 communes**

communes touchées par un covoiturage

5

Focus ZA

- **Port Autonome de Strasbourg :**
 - 572 inscrits sur l'application
 - 276 covoitureurs actifs
 - 23 317 trajets réalisés sur l'application (origine ou destination dans la zone)
- **Espace Européen de l'Entreprise :**
 - 1 054 inscrits sur l'application
 - 546 covoitureurs actifs
 - 20 384 trajets réalisés sur l'application (origine ou destination dans la zone)
- **Plaine des Bouchers**
 - 915 inscrits sur l'application
 - 466 covoitureurs actifs
 - 26 929 trajets réalisés sur l'application (origine ou destination dans la zone)
- **Parc d'innovation d'Illkirch**
 - 581 inscrits sur l'application
 - 330 covoitureurs actifs
 - 16 991 trajets réalisés sur l'application (origine ou destination dans la zone)

Données sur la période de mars 2024 à novembre 2025

NB : les ZA ont été lancées progressivement